



## **REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : **3 avril 2024**

Objet : Approbation de la convention d'adhésion à la mission intérim territorial.

|   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| Nombre de membres composant le conseil :<br><b>39</b> | <b>N° DEL2024_33</b>              |
| En exercice: <b>39</b>                                | <b>Arrivée en Préfecture le :</b> |
| Présents: <b>28</b>                                   | <b>Publiée le :</b>               |
| Représentés (ayant donné mandat): <b>9</b>            | <b>Exécutoire le :</b>            |
| Absent excusé (sans mandat): <b>2</b>                 |                                   |

L'an deux mille vingt quatre, le trois avril à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

### **Etaient Présents :**

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -  
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati  
- M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -  
Mme Jocelyne Boyaval - Mme Dominique Trichet-Allaire -  
M. Michel Aouad - Mme Virginie Aprikian - Mme Catherine Morice -  
M. Michaël Goldberg - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille -  
M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -  
Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia - M. Martin Vernant -  
M. Anthony Touailles - M. Hugo Poupard - M. Gilles Bresset -  
M. Olivier Rajzman - M. Stéphane Tauthui

### **Avaient donné mandat :**

M. Farid Hemidi à Mme Sonia Figuères  
Mme Fatiha Alaudat à Mme Jacqueline Belhomme  
Mme Carole Sourigues à M. Antonio Oliveira  
Mme Héra Bel Hadj Youssef à Mme Nadia Hammache  
Mme Tracy Kitenge à M. Saliou Ba  
M. Aurélien Denaes à M. Dominique Cardot  
Mme Fatou Sylla à M. Hugo Poupard  
M. Roger Pronesti à M. Gilles Bresset  
Mme Emmanuelle Jannès à M. Olivier Rajzman

**Etaient excusés :**

M. Jean-Michel Poullé - Mme Charlotte Rault

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le



ID : 092-219200466-20240424-DEL2024\_33-DE

Secrétaire de séance : Mme Muret en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

# Ville de Malakoff

## CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 3 avril 2024

### Registre des délibérations Délibération n° DEL2024\_33

Objet : Approbation de la convention d'adhésion à la mission intérim territorial.

#### Le conseil municipal,

L'exposé du rapporteur entendu,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

**Vu** le Code général de la fonction publique, notamment son article L.452-44 ;

**Vu** la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire ;

**Vu** la délibération 2023-49 du 31 mai 2023 relative à l'approbation de la convention d'adhésion à la mission d'intérim territoriale

**Vu** l'avis des commissions municipales compétentes ;

**Considérant** que la mission d'intérim territorial proposée par le CIG Petite Couronne correspond aux besoins de la ville en matière de recrutement et permettra d'assurer la continuité des services ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de modifier la délibération 2023-49 du 31 mai 2023 au regard de la revalorisation des tarifs pour l'année 2024.

#### Après en avoir délibéré,

**Article 1 : APPROUVE** la convention d'adhésion à la mission d'intérim territorial pour une durée de 3 ans, entre la ville et le Centre de gestion de la Petite Couronne d'Île-de-France.

**Article 2 : AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer la dite convention, ainsi que les actes administratifs en découlant, notamment les actes relatifs aux revalorisations tarifaires.

**Article 3 : DIT QUE** les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 37 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)